



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 10
 Nombre de pouvoirs : 2
 Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

Le seize octobre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 10 octobre 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Sarah AFENDIKOW, (donne pouvoir à Hervé Alotto), Pierre-Alain MENNERON, Pascal PERRIER, Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Hubert Collavet), Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Lucie HARREAU

DEL2023_067 : Lecture publique – Charte entre la bibliothèque et l'école

La bibliothèque municipale et l'école Madeleine Vatin-Pérignon entretiennent des liens réguliers.

L'équipe des bibliothécaires propose des animations à partir du livre et notamment des accueils de classe, offrant aux enfants des outils de culture, d'information et de formation pour :

- Développer le goût de lire chez les enfants, objectif commun aux deux institutions ;
- Découvrir et s'appropriier ce lieu de lecture et le fréquenter ensuite individuellement et en famille ;
- Apprendre l'autonomie en bibliothèque et utiliser le lieu comme centre de ressources, espace d'échanges, de loisirs et de plaisirs ;
- Travailler en complémentarité avec les enseignants dans le cadre de leur projet pédagogique autour de la découverte de la littérature jeunesse.

La présente charte a pour but de formaliser les accueils de classes proposés par la bibliothèque (modalité de prêt, contenu des séances), l'engagement des partenaires et la gestion des plannings (modalités d'inscription, définition des créneaux des séances, etc.).

Vu la commission culture du 19 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les termes de la charte ci-jointe en annexe ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
 Maire



Lucie HARREAU
 Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
 Transmission en préfecture le : 20 OCT. 2023
 Publié le : 20 OCT. 2023